



Madame, Monsieur,

Le Rennes Bretagne Chapter est une association créée et sponsorisée par la concession Harley-Davidson Portes de Bretagne. Depuis 15 ans les membres se fédèrent autour de différents événements caritatifs.

Précédemment nous avons choisi de soutenir l'opération "un hosto, une moto". Nous avons offert une mini moto électrique - HARLEY DAVIDSON dans 5 services où les enfants reçoivent des traitements lourds et anxiogènes. Cette moto permet de dédramatiser la situation en rendant ludique le déplacement des enfants entre les différents services.

Pour la seconde année, notre projet est « montre-moi où tu as mal ».

En effet, notre but est de faciliter l'échange entre l'enfant et le pompier lors d'interventions. Quoi de mieux qu'une peluche pour que l'enfant puisse montrer là où il souffre. Notre engagement permettra de fournir aux équipes d'interventions, via le SDIS 35, les peluches comme élément de dialogue et de réconfort.

En partenariat avec le SDIS 35, (Service Départemental d'Incendie et de Secours en Ille et Vilaine), nous vous proposons aujourd'hui de nous rejoindre dans cette belle mission en fonction de vos possibilités :

- soit par un don en nature (petites peluches environ 20 cm, sans pile, avec 1 tête, 2 bras et 2 jambes et l'étiquette CE),
- soit au travers de la compétence de votre entreprise. En effet avant de remettre les peluches, nous devons les conditionner dans des sacs individuels,
- soit par votre contribution financière,

Les enfants comptent sur vous.

Nous demeurons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande, Nous restons en attente de votre réponse.

Bien à vous,

Pour le Rennes Bretagne Chapter

Thierry KOLODZIEJEK
Directeur



Rennes Bretagne Chapter

Association loi de 1901

11 allée de Betton – Zone de Montgerval – 35520 LA MEZIERE

Tél : **02 99 14 99 99** // mail : chapter@hdrennes.com

Nos partenaires :



....

Mais aussi :
Clarisse, Christophe, Martine, Sylvie.....